

AVOCATS SANS FRONTIERES

Maison du Barreau
2-4 rue de Harlay
75001 PARIS

TEL : 01 44 39 32 33

FAX : 01 42 22 65 59

Je soussigné, Gilles-William GOLDNADEL, Président, souhaite, par la présente, réagir à un courrier du 12 juillet 2018 de Maître Bilal OULD DICK qui se présente comme le représentant d'Avocats Sans Frontières – Mauritanie et fait part de sa surprise suite au dépôt d'une plainte contre Monsieur BOUAMATOU dans laquelle l'association de droit français « Avocats Sans Frontières » que je préside est plaignante.

En réaction à ce courrier, je souhaite faire part de mon étonnement le plus entier dans la mesure où, l'association « Avocats Sans Frontières » que je préside, n'a aucun établissement en Mauritanie.

Par ailleurs, je dénie tout droit à Maître Bilal Ould DICK de parler au nom de l'association de droit français « Avocats Sans Frontières » qui est représentée en France par Maître Sébastien JOURNÉ, avocat au barreau de Paris, 60 Boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Les associations mauritaniennes OBSERVATOIRE MAURITANIEN DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION et COALITION CONTRE LA CORRUPTION EN MAURITANI, co-plaignantes de l'association « Avocats Sans Frontières » dans la plainte mentionnée au premier paragraphe, sont, quant à elles, représentées en Mauritanie par Maître Mohamed OULD SID AHMED.

Fait à Paris pour faire valoir ce que de droit, le 20 juillet 2018



Gilles-William GOLDNADEL